

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-7-8

**Séance du** lundi 20 septembre  
2021

### **APPROBATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS PARTICULIÈRES DE FINANCEMENT POUR LES OPÉRATIONS ROUTIÈRES INSCRITES AU CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2015-2022**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric  
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric  
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

**ABSENTS :**

MAURER Jean-Philippe

RUCH Valérie

VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace et notamment ses articles 6 et 9,
- VU le décret n°2020-1823 du 30 décembre 2020 relatif au transfert à la Collectivité européenne d'Alsace et à l'Eurométropole de Strasbourg de la maîtrise d'ouvrage des opérations routières inscrites au volet routier du contrat de plan Etat-Région Grand Est 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022, pris en application de l'article 9 de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-1-2 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 – Politique des infrastructures, routes et mobilité,
- VU la convention particulière de financement signée le 3 mai 2012 dans le cadre du PDMI 2009-2014 et qui conformément à l'observation figurant dans le CPER 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022, a vocation à continuer à s'appliquer pour le CPER car les modalités de financement demeurent inchangées,
- VU l'avis favorable de la 11<sup>ème</sup> Commissions Eurométropole de Strasbourg, de la 14<sup>ème</sup> Commission Agglomération de Mulhouse, de la 15<sup>ème</sup> Commission Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller du 6 septembre 2021 et de la 12<sup>ème</sup> Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 8 septembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les avenants aux conventions particulières de financement des opérations routières inscrites au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022, annexés à la présente délibération, et relatifs aux projets suivants :
  - -Rocade Sud de Strasbourg 2ème phase : convention initiale de financement du 11 mars 2015 ;
  - -A351/RN4 Aménagement multimodal Entrée Ouest de Strasbourg 1ère phase : convention initiale de financement du 20 décembre 2017 ;
  - -Etudes techniques pré-opérationnelles relative à la requalification de l'A35 convention initiale de financement du 29 octobre 2019 ;
  - -A35-A36 Aménagement des plate-formes douanières du Sud Alsace : convention initiale de financement du 22 mai 2017 ;
  - -Achèvement de la mise à 2x3 voies de l'A36 dans la traversée de Mulhouse : convention initiale de financement du 3 mai 2012.
- Autorise le Président à signer ces avenants.

Les recettes et dépenses des projets concernés sont inscrits au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sous les opérations P075O003 « Rocade de Strasbourg », P075O004 « aménagement multimodal », P075O006 « requalification A35 », P067O006 « Plateforme douanière », P067O007 « A36 Mulhouse ».

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité